

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 14 août 2017 à compter de 19 h, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillers(ère) suivants(e) :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Monsieur Robert Julien	siège n° 3;
Monsieur Denis Chandonnet	siège n° 4;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Gérald Lavoie, directeur général adjoint et trésorier, et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Julien, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2017-356

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 août 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-963 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Denis Chandonnet donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement VA-963 concernant le plan d'urbanisme, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance.

4. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-964 CONCERNANT LE ZONAGE

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Denis Chandonnet donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement VA-964 concernant le zonage, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance.

5. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-965 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Denis Chandonnet donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement VA-965 concernant le lotissement, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance.

6. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-966 CONCERNANT LA CONSTRUCTION

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Denis Chandonnet donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement VA-966 concernant la construction, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance.

7. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-967 CONCERNANT LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Denis Chandonnet donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement VA-967 concernant les conditions d'émission des permis de construction, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance.

8. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-968 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Denis Chandonnet donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement VA-968 concernant les permis et certificats, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance.

9. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-969 CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Denis Chandonnet donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement VA-969 concernant les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance.

10. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-970 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Denis Chandonnet donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement VA-970 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance.

11. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-971 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Denis Chandonnet donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement VA-971 concernant les dérogations mineures, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance.

12. REJET DES SOUMISSIONS CONCERNANT LE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC LIONS - TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a autorisé la greffière adjointe à inviter les entreprises Béton Fortin, Les entreprises Guay et fils inc., Les entreprises Roy et frères de St-Mathieu inc., Hardy Construction inc., Norascon et Terrassement et excavation Marchand inc. à soumissionner pour un contrat d'aménagement paysager au parc Lions – travaux de génie civil;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, seules les deux (2) entreprises suivantes ont soumissionné dont le montant inclus les taxes applicables :

) Béton Fortin 229 180,94 \$

) Les Entreprises Guay et fils inc. 57 487,50 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, les deux soumissions sont non conformes aux documents d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Brunet, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2017-

DE REJETER les soumissions reçues pour leur non-conformité aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'a été posée.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 05.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice

